

Michel Farssac
Directeur des Ressources Humaines
Airbus Helicopters

**A l'attention des Délégués Syndicaux
Centraux FO, CFE-CGC et CFTC**

Marignane, le 23 avril 2020

Objet : Votre courrier du 10 avril relatif au paiement de l'intéressement et participation au titre de l'année 2019

Messieurs,

Vous m'avez adressé un courrier le 10 avril dernier, dans lequel vous me demandez ne pas utiliser la possibilité de reporter la date de versement de l'intéressement et ou de la participation, comme le permet l'ordonnance 2020-322 du 25 mars dernier.

En ce qui concerne le versement de l'intéressement 2019, je vous confirme que la date de versement de l'intéressement se fera au mois de juin 2020, comme les années précédentes. Nous communiquerons prochainement, auprès de l'ensemble du personnel, sur les possibilités de placement de cette prime.

A l'occasion de la Commission Participation d'Airbus en France, du mardi 21 avril dernier, il a été confirmé qu'une prime de participation serait versée au titre de l'année 2019, en application de l'accord Airbus.

Toutefois, compte tenu de la crise liée à l'épidémie de COVID-19, la date de versement de la participation a été reportée au mois de novembre 2020.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



Michel Farssac
Directeur des Ressources Humaines
Airbus Helicopters